

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **10 août 2016 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Jean-Pierre Vallée	préfet
Alexandre Cusson	maire de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Aliette Lajoie	mairesse suppléante de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jocelyn Chamberland	représentant de Saint-Guillaume
François Bernard	maire suppléant de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

EST ABSENT MONSIEUR :

Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
-----------------	----------------------------

Également présentes :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction
Mme Valérie Carrère, coordonnatrice à l'aménagement

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC11444/08/16

Il est proposé par Michel Bourgeois
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2016 MRC11445/08/16

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Daniel Lafond
Et résolu

Que le conseil adopte et signe, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 22 juin 2016.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU CAP DU 14 JUIN ET 5 JUILLET 2016

La secrétaire-trésorière dépose les procès-verbaux des séances du comité administratif et de planification du 14 juin et 5 juillet, tels qu'adoptés par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 9 août 2016, est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'août 2016. Il n'y a pas de question.

Juillet

Factures incompressibles acquittées	155 957,20 \$
Factures approuvées	32 833,97 \$
Rémunérations	4 210,00 \$
Allocations de dépenses	2 105,00 \$
Remboursement des dépenses	407,70 \$

Août 2016

Factures incompressibles acquittées	432 362,77 \$
Factures approuvées	25 770,35\$
Rémunérations	5 305,38 \$
Allocations de dépenses	2 652,69 \$
Remboursement des dépenses	36,90 \$

B) AUTORISATION DE PAIEMENT

B.1) Matières dangereuses – Remorque Hazmat

mrc11446/08/16

Partie V – Matières dangereuses

Coût de base selon le protocole signé le 25 novembre 2015 en regard des matières dangereuses avec les frais d'assurances :

TOTAL	33 623,30 \$
-------	--------------

Il est proposé par Michel Bourgeois
Appuyé par Alexandre Cusson
Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

C) MISE À JOUR DU SITE WEB DE LA MRC

Mandat**mrc11447/08/16**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond a prévu, aux Prévisions budgétaires 2016, de réaliser la refonte de son site Web ;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a mandaté la secrétaire-trésorière (cap5943/02/16) afin de procéder à un appel de proposition par invitation auprès de différentes firmes spécialisées en développement de sites web ;

ATTENDU QU'il y a lieu à cette fin de préparer un devis d'appel d'offres techniques et que, de l'avis de la secrétaire-trésorière et des membres du comité administratif et de planification, cette tâche nécessite des connaissances et une expertise du domaine de la programmation informatique et de la planification de projets web;

ATTENDU la réception, le 8 juillet 2016, d'une offre de services de *i5 Conseil inc.* à la demande de la MRC, à l'effet de bénéficier des services de cette firme ;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

D'octroyer un mandat pour des services professionnels visant la refonte du site web de la MRC de Drummond, en respect de l'offre de services reçue le 8 juillet 2016, pour un montant de 3200\$ excluant les taxes, à la firme *i5 Conseil inc.*, pour les tâches suivantes :

- Diagnostic et évaluation des besoins
- Connaissance des visiteurs du site web
- Recherche et analyse comparative de sites
- Recommandations, architecture d'information et maquettes fonctionnelles
- Appui à la rédaction de l'appel d'offres

Que les sommes soient prises à même la Partie I – Administration générale tel que prévu aux Prévisions budgétaires 2016.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer les documents afférents.

D'autoriser le paiement des factures.

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION

A) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Calendrier des travaux

La secrétaire-trésorière dépose le calendrier des travaux. La date pour le prochain atelier de travail concernant le FDT a été fixée le 21 septembre à 19h00 et l'atelier de travail sur le budget, le 12 octobre.

B) BANQ

Demande d'accès à GALA**mrc11448/08/16**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la MRC désire utiliser le système Gestion de l'application de la *Loi sur les archives* (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la MRC n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

D'autoriser Madame Élane Bérubé à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

C) ARCHIVES

Liste de destruction

mrc11449/08/16

ATTENDU QU'en vertu de l'article 199 du Code municipal du Québec, *le secrétaire-trésorier a la garde de tous les livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité. Il ne peut se désister de la possession de ces archives qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;*

ATTENDU QUE la MRC de Drummond doit appliquer les dispositions prévues pour ses documents inactifs dans son calendrier de conservation approuvés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec et ainsi éliminer les documents inactifs qui ne sont pas destinés à une conservation permanente;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière de la MRC dépose la liste de destruction de documents du 19 juillet 2016;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

De ratifier la liste de destruction de documents telle que préparée par la secrétaire-trésorière et de procéder à la destruction des documents à la *Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics*.

ADOPTÉ

D) MODIFICATION CODE D'ÉTHIQUE

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** sont par les présentes donnés par Robert Boucher et par Jean-Guy Hébert qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour approbation le règlement MRC-806 modifiant le règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Drummond. Copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} août 2016 est déposé. Il n'y a pas de question.

B) REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

MRC11450/08/16

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Drummond a compétence en matière d'évaluation à l'égard des municipalités de son territoire régies par le *Code municipal du Québec* ainsi que des municipalités qui lui ont délégué compétence;

ATTENDU QUE le délai prévu à l'article 70 de la *Loi*, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, au plus tard le 15 septembre, ne permet pas à l'évaluateur responsable de la confection du rôle de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover de compléter à sa satisfaction, et à celle de sa cliente, tout travail nécessaire pour le dépôt du rôle d'évaluation qui reflète, de façon aussi fidèle que possible, la réalité foncière de cette municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la *Loi*, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

D'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le rôle d'évaluation triennal de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019 ne pourra être déposé au plus tard le 15 septembre, mais qu'il sera transmis au ministre au plus tard le 1^{er} novembre 2016.

Que copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole, M. Alexandre Cusson dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion du 23 juin dernier du comité d'aménagement (CAM).

B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Le préfet informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 2 août dernier de son comité, à savoir :

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

Règlement no 4741-1, Drummondville;

Règlement no 256, Durham-Sud;

Règlement no 2016-08-826, Wickham.

B.1) Demande d'avis préliminaire pour une demande soumise à la CPTAQ / MTMDET **MRC11451/08/16**

ATTENDU QUE la MRC a reçu, le 8 juillet 2016, une demande d'avis de la CPTAQ dans le dossier numéro 412 458;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) s'adresse à la CPTAQ dans le but d'acquérir des parcelles de terrains et pour des servitudes temporaires dans le cadre de la reconstruction du pont P-02308 à Lefebvre;

ATTENDU QUE le projet respecte les dispositions du schéma d'aménagement et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de même que les orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE ce projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 2 août 2016 sur cet objet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'informer la CPTAQ que la MRC de Drummond appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

C.1) Drummondville

C.1.1) Règlement no 4740-1

mrc11452/08/16

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4740-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la marge arrière minimale des bâtiments principaux et à la profondeur minimale des terrains situés à l'intérieur des zones d'habitation H-796-1 et H-797-1;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Benoit Bourque
Appuyé par Marcel Bergeron
Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4740-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4740-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.2) Règlement no 4741-1

mrc11453/08/16

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4741-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée située dans la zone d'habitation H-5210, l'ajout d'un logement supplémentaire destiné à être occupé par des personnes ayant un lien de parenté avec le propriétaire occupant, dans le but d'en faire une maison intergénération;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 2 août 2016, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4741-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4741-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.3) Règlement no 4749-1

mrc11454/08/16

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4749-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre, sur l'ensemble du territoire, les enseignes promotionnelles intégrées à un boîtier, selon certaines conditions;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par François Bernard

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4749-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4749-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D) PADF 2015-2016

Adoption du rapport annuel**mrc11455/08/16**

ATTENDU QUE le 20 juillet 2015, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et ministre responsable de la région Centre-du-Québec, M. Laurent Lessard, a annoncé, pour 2015-2016, un investissement de 50 000 \$ pour la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la région du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE le 30 mars 2016, un montant additionnel de 92 906 \$ a été octroyé à la région Centre-du-Québec dans le cadre du Mandat ministériel sur l'Initiative forêt privée du sud du Québec découlant du PADF;

ATTENDU QUE le rapport annuel déposé à la présente séance est conforme aux activités prévues au plan d'action 2015-2016 pour la mise en œuvre du PADF;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

D'adopter le rapport annuel 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région Centre-du-Québec et de le transmettre à Mme Cécile Tremblay, directrice générale du secteur central du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉ

E) PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES EN URBANISME

E.1) Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey**mrc11456/08/16**

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à bénéficier d'une entente en matière d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Drummond (MRC) et la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey (MUNICIPALITÉ), parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.1) pour conclure une entente relative à des services en urbanisme;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que la présente résolution abroge toute autre résolution précédente concernant une entente en matière d'urbanisme entre la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et la MRC de Drummond.

D'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente entre la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et la MRC de Drummond intitulée «Protocole d'entente intermunicipale concernant des services en urbanisme» et d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉ

F) RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

F.1) Règlement modifiant le RCI relativement aux dispositions sur la distance minimale entre les porcheries

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** sont par les présentes donnés par André Deslauriers et par Jean Parenteau qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour approbation le règlement MRC-805 modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Drummond relativement aux dispositions sur la distance minimale entre les porcheries. Copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

10. GESTION DES COURS D'EAU

A) DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN

A.1) Cours d'eau Armand Doré, branche 3 (Gc-286) Saint-Guillaume**mrc11457/08/16**

ATTENDU la résolution 402-11-2014 de la municipalité de Saint-Guillaume demandant l'entretien de la branche 3 du cours d'eau Armand Doré et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 680 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 5 600 \$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 30 mars 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Benoît Bourque

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien de la branche 3 du cours d'eau Armand Doré, sur une distance d'environ 680 mètres linéaires, au montant estimé de 5 600 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 402-11-2014 de la municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

A.2) Cours d'eau des Douze, branche 27 (Gc-287) Saint-Guillaume

mrc11458/08/16

ATTENDU la résolution 428-12-2014 de la municipalité de Saint-Guillaume demandant l'entretien de la branche 27 du cours d'eau des Douze et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 640 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 11 160 \$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 30 mars 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien de la branche 27 du cours d'eau des Douze, sur une distance d'environ 1 640 mètres linéaires, au montant estimé de 11 160 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 428-12-2014 de la municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

A.3) Cours d'eau Deslandes (Gc-296) Saint-Félix-de-Kingsey

mrc11459/08/16

ATTENDU la résolution 178-07-2015 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey demandant l'entretien du cours d'eau Deslandes et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 250 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 2 665 \$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 7 juin 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par François Bernard

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Deslandes, sur une distance d'environ 250 mètres linéaires, au montant estimé de 2 665 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 178-07-2015 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

ADOPTÉ

A.4) Cours d'eau Rivière Scibouette, branche 110 (Gc-315) Saint-Eugène mrc11460/08/16

ATTENDU la résolution 101-16 de la municipalité de Saint-Eugène demandant l'entretien de la branche 110 du cours d'eau rivière Scibouette et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 340 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés au montant de 3 330 \$;

ATTENDU QU'une assemblée publique des intéressés convoquée par la municipalité a eu lieu le 11 juillet 2016 et que certaines dispositions ont été établies avec les intéressés présents à la rencontre;

ATTENDU la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'autoriser les travaux d'entretien de la branche 110 du cours d'eau rivière Scibouette, sur une distance d'environ 340 mètres linéaires, au montant estimé de 3 330 \$.

Que le tout soit sujet aux conditions détaillées dans la résolution 101-16 de la municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) Troisième rapport de la Ressourcerie Transition – Dépôt

Le troisième rapport de la Ressourcerie Transition est déposé, il n'y a pas de question.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est traité.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) CULTUREL

A.1) Mémoire sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Adoption

mrc11461/08/16

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec mène actuellement une vaste consultation publique en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec et que cette consultation porte sur les enjeux et les défis à prendre en considération et les orientations et les objectifs à définir;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a adopté sa 1^{ère} politique culturelle en 2004 et sa politique culturelle révisée en 2014;

ATTENDU QUE la MRC a adopté son quatrième plan d'action triennal en culture en 2014 afin de déployer les ressources et les moyens financiers nécessaires à l'atteinte de ses objectifs de développement culturel;

ATTENDU QUE la MRC a signé une 6^e entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications en 2016;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC considère cette démarche essentielle afin d'ajouter sa contribution à ce vaste chantier national et qu'il a transmis un projet de mémoire aux membres du conseil pour commentaires;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

D'adopter le mémoire déposé par le comité culturel concernant le renouvellement de la politique culturelle du Québec, lequel fait partie intégrante de la présente résolution et d'en transmettre un exemplaire au ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et ministre responsable de la région de l'Estrie.

ADOPTÉ

14. CORRESPONDANCE

A) DEMANDE D'APPUI

Aucune demande d'appui n'est proposée par les membres du CAP.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu les listes de correspondance du mois de juillet et août et sont invités à contacter l'équipe de la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

15. DIVERS

M. Cusson souligne le départ à la retraite de M. Alain Drouin et son implication exceptionnelle au Centre-du-Québec. Une carte lui sera adressée au nom des membres du conseil.

M. Hébert réitère son invitation auprès des membres afin de s'inscrire au tournoi de golf de la MRC qui aura lieu le 18 août prochain, pour le bénéfice des Ptites boîtes à lunch de la Tablée populaire.

Les membres demandent la possibilité d'obtenir trois copies du guide archéologique présenté en atelier de travail pour leur municipalité respective. Un courriel sera envoyé à chacune des municipalités pour connaître le nombre exact de copies requises. La permanence procèdera à l'achat des documents et une facture sera transmise aux municipalités.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11462/08/16

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 55.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière